



Contact : Nicole Gesret
Directrice Exécutive Marketing & Communications
nicole.gesret@aig.com
Tel: 01 49 02 48 23

Paris, le 10 juillet 2017

AIG publie un rapport sur les sinistres environnementaux

AIG EMEA (Europe, Moyen-Orient & Afrique) vient de publier un rapport d'analyse de 126 sinistres environnementaux survenus en 2016 dans l'industrie et le commerce et déclarés par des grandes, moyennes et petites entreprises en Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Beaucoup **d'idées fausses** circulent autour de la responsabilité environnementale. Certains pensent que la pollution concerne uniquement les industries lourdes et que la plupart des sinistres liés à une pollution sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Générale. Certains pensent aussi, ce qui est compréhensible, que seul le **pollueur** sera tenu responsable de réparer les dommages qu'il a causés à l'environnement, la remise en état de l'écosystème occupant une place grandissante.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à découvrir l'intégralité du Rapport d'Expertise Sinistres AIG en Responsabilité Environnementale : « Les régulateurs durcissent le ton en matière d'environnement » sur le site internet AIG :

<https://www.aigassurance.fr/entreprises/produits-et-services/risques-environnementaux/enviro-pro-2-0>

###

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Fondées en 1919, les sociétés membres d'AIG aujourd'hui, offrent une vaste gamme d'assurance dommages et responsabilité, d'assurance-vie, produits de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces offres comprennent divers produits et services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et assurer la sécurité de la retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des risques d'entreprises et des risques des particuliers. L'assurance des risques d'entreprises comprend : les assurances de responsabilités et les lignes financières, ainsi que les risques dommages et spéciaux. L'assurance de particulier comprend : l'assurance individuelle et les programmes affinitaires. AIG est cotée en bourse à New-York (NYSE) et Tokyo.

Pour plus d'informations sur AIG, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com, ou nous retrouver sur YouTube : www.youtube.com/aig, Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance, ou LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurance dommages et responsabilité, vie et retraite d'American International Group Inc. Les produits et services sont fournis par des filiales ou sociétés affiliées d'American International Group, Inc. A travers l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE) et la Suisse, les assurances sont portées par AIG Europe Limited. Les produits et services sont soumis à la réglementation locale, susceptibles de varier selon les pays et peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Les produits et services hors assurance peuvent être fournis par des tiers. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, disponibles sur simple demande.